

PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL du 9 juin 2023

Le vendredi 9 juin 2023 à 18 h 30 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Serbonnes, sous la présidence de M. Olivier MARTIN, Maire.

Convocation adressée le 05/06/2023

Etaients présents : Olivier MARTIN, Corinne GRELLET, Jean-Michel SAINTE-CROIX, Alexandra SERDIN, Claire VARACHE, Renaud de SAINT-OURS, Benoit JOING, Christophe LE PREVOT, Nicolas CHARIOT, Eve JANOT

Absents représentés : Anaïs BEDEKOVIC a donné pouvoir à Corinne GRELLET

Absents : Mathieu VALLET

Membres en exercice : 12

Secrétaire de séance : Claire VARACHE

DELIBERATION

N°2023-29 : Fixation des tarifs de cantine et garderie à compter du 1^{er} septembre 2023

M le maire rappelle :

- les tarifs de cantine et garderie actuellement en vigueur ; fixés en dernier lieu par délibération en date du 21/05/2021 :

E-Mail : mairie-serbonnes@wanadoo.fr

| | Tarifs |
|---|------------|
| Prix du repas | 4,90 Euros |
| Prix du repas adulte (personnel de service) | 6,50 Euros |
| Garderie du matin | 1,50 Euros |
| Garderie du soir avec goûter | 3,50 Euros |

- l'augmentation des tarifs appliqués par ELITE RESTAURATION depuis le 01/04/2023 (délibération du 8/04/2023) et la tarification appliquée ,
- les effectifs accueillis en cantine et en garderie, en constante augmentation à chaque rentrée scolaire;
- Le coût de revient du service (restauration) ,
Et précise que le différentiel entre le coût du service et le prix facturé aux familles ne peut pas être couvert..

Le conseil municipal est invité à délibérer pour fixer les tarifs à compter du 1^{er} septembre 2023 ,

Concernant les tarifs des repas de cantine à compter du 1^{er} septembre 2023 les votes sont les suivants :

Repas enfant :

9 voix (Olivier MARTIN, Corinne GRELLET , Jean-Michel SAINTE CROIX, Eve JANOT, Claire VARACHE, Benoit JOING, Christophe LE PREVOT , Alexandra SERDIN , Anais BEDEKOVIC *pouvoir*) pour le tarif de 5.30 € et 2 voix (Renaud DE SAINT OURS , Nicolas CHARIOT) pour le tarif de 5.15 €

Repas adulte :

11 voix (dont 1 pouvoir) pour le tarif de 7.00 €

Les tarifs des repas de cantine sont donc fixé à 5.30 € pour les enfants et 7.00 € pour les adultes à partir du 1^{er} septembre 2023

Après délibération, le conseil municipal , à l'unanimité, soit 11 voix POUR (dont 1 pouvoir) , 0 CONTRE , 0 abstention ; DECIDE de reconduire le tarif de la garderie du matin , soit 1.50 €

Concernant la tarification de la garderie du soir , après délibération, les votes sont les suivants :

4 voix pour (Corinne GRELLET , Anais BEDEKOVIC *pouvoir* , Claire VARACHE, Jean-Michel SAINTE CROIX) un tarif à 3.80 € ; 2 voix (Christophe LE PREVOT , Alexandra SERDIN) pour un tarif à 3.55 € ; 5 voix (Olivier MARTIN, Renaud de SAINT OURS , Benoit JOING, Nicolas CHARIOT , Eve JANOT) pour un tarif à 3.50 €

Le tarif de la garderie du soir est donc reconduit , soit 3.50 €

Conseil municipal - Démission de M. MAHÉ : M le maire informe qu'il a reçu la lettre de démission de M. Didier MAHÉ , conseiller municipal , avec effet au 9 juin 2023.L'effectif du conseil municipal est désormais de 12 conseillers.

Affaires diverses

Une commande va être passée pour l'achat d'un radar pédagogique ; l'emplacement du radar sera défini à l'occasion d'une prochaine réunion de la « commission sécurité. »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.

La secrétaire de séance,
Claire VARACHE

Le Maire,
Olivier MARTIN

